

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	29 (1957)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Les immeubles S.I. Vermont-Parc
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-124682">https://doi.org/10.5169/seals-124682</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



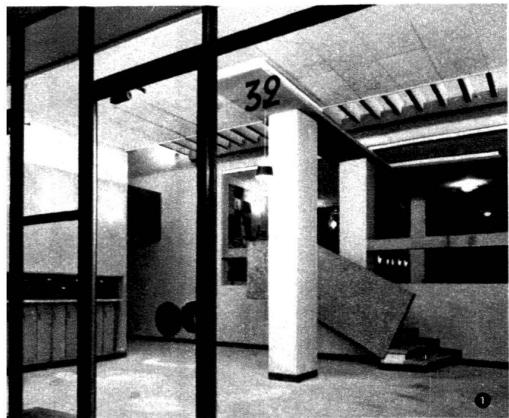
La façade est. (Photo G. Klemm.)



L'immeuble tour: vue depuis le portique d'entrée.  
(Photo G. Klemm.)

## Les immeubles S. I. Vermont-Parc





1 Le hall d'entrée. (Photo G. Klemm.)

2 La montée. (Photo G. Klemm.)

3 La façade ouest. (Photo G. Klemm.)

4 La liaison des deux groupes d'immeubles.  
(Photo G. Klemm.)

# S. I. Vermont-Parc

## *Situation*

Le groupe de cinq immeubles faisant l'objet de cette description terminera un quartier entièrement neuf implanté dans un parc à proximité immédiate de la place des Nations et du siège des Nations Unies.

Bien desservi par la ligne d'autobus G, ce quartier se trouve en outre à quelques minutes à pied de la gare de Corinav.

## *Implantation et gabarit*

Ce groupe est divisé en deux blocs:

1. Un bloc de deux immeubles hauts (22 m. à la corniche), bordant la rue de Vermont, construits dans l'alignement et contre les immeubles existants de la propriété des Artichauts.
2. Un bloc de trois immeubles bas (13 m. à la corniche) formant un angle ouvert avec la partie haute et venant s'arrêter contre la Tour de Vermont.

Les deux bâtiments hauts comprennent six étages sur rez-de-chaussée et ont une face orientée sud-est et l'autre nord-ouest.

Les trois bâtiments bas comprennent trois étages sur rez-de-chaussée et ont une face orientée sud-sud-ouest et l'autre nord-nord-est.

## *Distribution*

Les cinq immeubles offrent une grande diversité d'appartements, soit: studios, trois pièces, trois pièces et chambrette, quatre pièces et chambrette, quatre pièces et deux chambrettes, la plupart avec terrasse, ainsi qu'un appartement de luxe aménagé sur la toiture avec grandes terrasses sur les deux faces.

Les sous-sols comprennent une partie aménagée en locaux communs (buanderie, séchage, garage à vélos) et une partie en caves pour chaque appartement. De plus, une partie des sous-sols est aménagée en abri antiaérien conformément aux prescriptions fédérales en la matière.

## *Construction*

Les fondations et les murs des sous-sols sont en béton armé. Le gros œuvre du rez-de-chaussée et des étages est en ossature de piliers pour les immeubles hauts et en murs porteurs en briques de terre cuite pour les immeubles bas. Les dalles des cinq immeubles sont pleines en BA. La dalle supérieure, également pleine en BA, est rendue étanche par une application multicouches recouverte de sable et de gravier et est améliorée thermiquement par un revêtement de 3 cm. de liège. Les remplissages de façades des immeubles hauts sont constitués par des murs en briques de terre cuite doublés à l'intérieur par un galandage. Les tablettes de toutes les fenêtres exposées aux intempéries sont en similigranit préfabriqué. Les séparations intérieures entre appartements sont en murs de briques en terre cuite crépies et gypsées sur les deux faces, et les séparations entre pièces d'un même appartement sont en galandages de briques de 4 cm. d'épaisseur, gypsées sur les deux faces. Les escaliers en paillasse de BA sont revêtus de marchons en béton poli.

Les menuiseries extérieures à double vitrage sont en sapin premier choix, ainsi que les menuiseries intérieures, et ont reçu trois couches de peinture.

La ventilation des cuisines et salles de bains est exécutée conformément aux exigences de la loi sur les constructions en canaux de staff individuels.

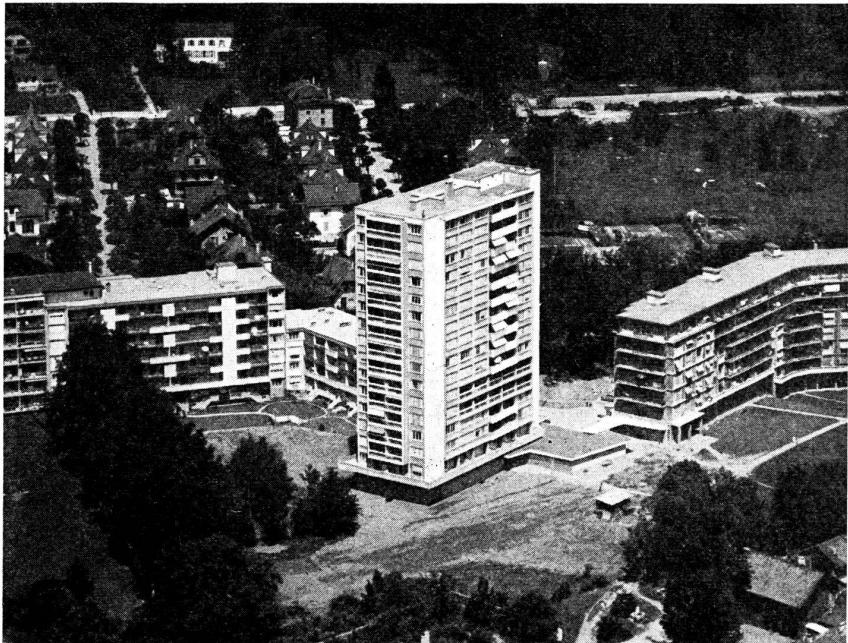
Les colonnes d'écoulement des eaux usées (dans les courettes) sont en fonte et le raccord aux appareils en tuyaux de plomb encastrés dans le sol et les murs.

Les sols sont en carrelage grès 10/10 pour les cuisines, WC et salles de bains, et en parquet pour le reste.

Les murs sont recouverts de neuf rangs de faïence dans les cuisines et de huit rangs dans les salles de bains. La partie haute de ces pièces ainsi que les WC sont recouverts de trois couches de peinture à l'huile.

Les parois des chambres et dégagements sont recouvertes de papiers peints.

Les plafonds de cuisines, bains et WC sont peints à l'huile



*La tour de Vermont et les immeubles de S. I. Vermont-Parc. Vue générale.  
(Photo aérienne G. Schmocker.)*

et ceux des chambres et dégagements badigeonnés à la pompe. Les portes palières ont une face peinte et une face extérieure en limba copalée deux couches.

Les meubles de cuisines en bois sont peints à l'extérieur et huilés à l'intérieur.

#### Equipement

Les immeubles hauts sont équipés d'ascenseurs «Schindler» (vitesse environ 0,7 m/sec.).

Une chaufferie unique fonctionnant au charbon, située entre les immeubles hauts et les immeubles bas, fournit l'eau chaude nécessaire à la consommation et au service de chauffage. Celui-ci est constitué par des radiateurs en tôle d'acier placés sous les fenêtres qui assurent une température normale (+ 18° par — 12° C. extérieur).

Toutes les baies à l'abri des intempéries sont munies de stores à lamelles métalliques dits «Vénitiens» et les autres de stores à rouleaux en bois à lames moulurées.

Les cuisines sont équipées d'une plonge en acier inoxydable prise dans les meubles de cuisine en bois, ainsi que d'un frigo encastré de 40 litres pour les studios et 60 litres pour les autres appartements.

Les salles de bains comprennent une baignoire encastrée, un lavabo, une glace et porte-linge, ainsi qu'un bidet.

L'installation électrique des appartements comprend une lampe centrale dans chaque pièce, une prise dans chaque chambre et dans la cuisine, et deux dans le living-room. En outre, la cuisine est équipée de prises spéciales pour cuisinières électriques et frigo, et la salle de bains d'une prise pour rasoir près du lavabo.

L'installation du téléphone est prévue jusqu'à l'entrée de l'appartement.

Les buanderies aménagées au sous-sol sont munies de machines à laver Bendix et de séchoirs Westinghouse.

Les extérieurs des bâtiments sont aménagés en pelouse et place de jeux pour enfants.

## L'immeuble-tour dans la ville d'aujourd'hui

(Suite de la page 17.)

Mais le problème essentiel de l'architecture de notre époque, réside dans l'implantation de nos maisons; cette implantation, désastreuse naguère, nous a trop rendus malheureux, pour ne pas devenir le centre même des préoccupations de nos constructeurs et de nos urbanistes: et ce sont leurs réflexions à ce sujet, que nous devons exiger fécondes et utiles, bien plus que des inventions de détails qui, de toute façon, sont trop soumises à la mode pour être d'une durable valeur. Nos lois, peu à peu, doivent refléter notre nouveau mode de vivre, et non plus freiner des aspirations qui, après tout, n'ont plus rien de révolutionnaire. Le besoin de s'élever au-dessus du sol, de s'éloigner des voies de circulation, de se fermer à tous les inconvénients de rues invivables, de développer l'accès de chacun à l'air, à la lumière, à la verdure, la nécessité de créer ainsi une impression de détente, sont, semble-t-il, des raisons suffisantes, à déterminer les plus grands efforts de la part de ceux qui doivent organiser notre espace. On sait, à ce sujet, que notre collectivité envisage deux moyens, aujourd'hui, pour parvenir à cette libération nécessaire. Jusqu'à présent, il faut bien le dire, la possession du sol était l'un des objectifs principaux de l'homme dans sa lutte pour la sécurité et l'intimité de sa vie privée. Mais, au fur et à mesure que les hommes se sont groupés dans les villes d'une manière toujours plus intense et, disons-le, plus catastrophique, à la recherche d'un abri qui ne soit pas situé trop loin des lieux de travail, des problèmes sociaux graves se sont posés: surpeuplement, mauvaise utilisation du sol, exploitation généralisée d'une mentalité naïve, qui voyait dans la possession du moindre bout de terrain le paradis pour lequel aucun sacrifice ne serait jamais trop dur: des arguments sentimentaux tels que celui-ci, énoncé au XVIII<sup>e</sup> siècle par William Pitt: «L'homme le plus pauvre peut défier le roi, dans sa cabane; les orages peuvent entrer; la pluie peut entrer; mais le roi d'Angleterre ne le peut pas: toutes ses forces armées n'oseraient pas franchir le seuil de la cabane en ruines...», de tels arguments perpétuent l'affection (naturelle, d'ailleurs) que chacun éprouve pour la maison familiale disposée dans un terrain où personne n'a de droits, que le seul propriétaire. Mais il est advenu que cette forme d'habitation a littéralement dévoré d'énormes espaces, avec autant d'appétit qu'une nuée de sauterelles dévore une région florissante. Un désir qui remontait au fond des âges devenait réalité tout à coup, mais, par là même, témoignait qu'il était dévastateur du site, comme on l'a vu tout autour des grandes villes, à Paris, à Londres, et qu'il fallait au plus vite trouver autre chose si l'on voulait sauver, ou retrouver, la part de nature à laquelle chacun, et avec raison, estimait avoir droit. La nature exige la grandeur. En dessous de certaines dimensions, elle se mue en désordre, en tristesse,

en irréparables dégâts. En admettant qu'un jour ou l'autre chacun devienne propriétaire foncier, nous n'aurons plus qu'à méditer les réflexions prophétiques d'Hertert Spencer: «Supposons que toute la surface habitable du globe soit close (elle le sera tôt ou tard): puisque les propriétaires fonciers possèdent un droit valable sur le sol, les hommes ne pourront plus avoir de place pour poser leurs pieds, sauf par permission spéciale de ces innombrables seigneurs du sol: si ces derniers veulent leur refuser une parcelle de sol pour dormir, ces hommes sans terre pourront légalement être expulsés de toute la surface du globe.»

On voit trop à quelles situations paradoxales sont parvenues les agglomérations qui n'ont pas su, à temps, envisager des solutions raisonnables à ce problème. Il existe certaines cités américaines, par exemple, qui se sont tellement étendues, sous prétexte de donner à chacun sa part individuelle de sol, donc de bonheur (mais un bonheur si fractionné, si amoindri, est-il encore du bonheur?), il existe certaines cités américaines dont les habitants passent le cinquième, ou même le quart de leur existence, à se faire transporter de leur lieu de logement à leur lieu de travail, et de leur lieu de travail à leur lieu de logement, tant les distances sont agrandies, démesurées, par la satisfaction, qu'on a voulu leur donner, d'un besoin qui est devenu monstrueux dans ses conséquences. Le problème, chez nous, a la même gravité, sinon la même urgence.

Il est remarquable de noter que cette civilisation américaine, qui n'a pas su résoudre le problème de la petite propriété foncière, n'a pas su non plus traiter la question de la construction en hauteur, qui pourtant, avec les moyens techniques dont elle dispose, aurait pu être le remède à la situation catastrophique de ses villes. La fièvre de la verticale, là-bas, n'a jamais été qu'au service de je ne sais quel orgueil social. Le gratte-ciel new-yorkais n'est qu'un truquage, un triomphe de l'illusion, une œuvre gratuite, sans valeur sur le plan humain, et même néfaste. Le Corbusier ne le leur a pas envoyé dire, et il a fort bien fait. Aucun voyageur, certes, n'échappe au saisissement que provoque Manhattan. Et après? Une ville n'est pas une silhouette théâtrale qui doit être contemplée de loin, et où la vie est un continu et irréparable désastre. Cette sorte d'urbanisme ne peut que sombrer dans l'épouvante: des rues-couloirs coincées entre deux montagnes glacées, noires, terribles, de ciment, de fer, ou de pierre artificielle, sont un cauchemar où sont obligés de vivre, à longueur de journée et de vie, des millions d'hommes trop patients, que le manque de lumière a rendus si myopes, que le manque de mouvement a rendus si importants, que le manque de silence a rendus si sourds, que le plus misérable cheval de labour, que le plus bêlant mouton de boucherie, doivent être plus heureux qu'eux. Sans espace